

VII/ Réalités de l'immigration et fabrique des opinions

*Anthony Edo**

L'information est au cœur de la démocratie. Elle fournit des éléments de connaissance indispensables à la délibération publique et à la prise de décision. Pourtant, sur un sujet aussi sensible que celui de l'immigration, les citoyens ont une connaissance limitée. Ainsi, ceux de l'Union européenne (UE) considèrent que les immigrés qui y résident sont deux fois plus nombreux qu'ils ne le sont en réalité [Commission européenne, 2018]. Cette difficulté à situer correctement les contours et l'ampleur du phénomène migratoire n'est pas ignorée des Européens. En effet, six sur dix estiment être mal informés au sujet de l'immigration et de l'intégration des immigrés [Commission européenne, 2018].

La recherche en sciences sociales révèle aussi que la méconnaissance du contexte migratoire est un élément structurant de notre rapport aux immigrés et à l'immigration. Une fois exposés aux chiffres réels de l'immigration, les individus révisent leurs croyances et adoptent des attitudes plus favorables envers les immigrés. Ces résultats sont d'autant plus importants que l'hostilité des sociétés d'accueil à l'égard des immigrés, en se traduisant notamment par des mécanismes de discrimination et d'exclusion, est un obstacle à leur intégration.

* Anthony Edo est économiste au CEPII.

Si une information adaptée est de nature à influencer les opinions au sujet de l'immigration, les médias jouent donc un rôle essentiel dans leur formation. Les études le confirment et montrent qu'une visibilité accrue de l'immigration dans les médias a bien des effets sur les opinions et peut, dans certaines circonstances, influencer les comportements électoraux.

Avant d'approfondir et de détailler l'ensemble de ces résultats, ce chapitre dresse un état des lieux aussi complet que possible de la réalité de l'immigration et de la présence immigrée en Europe.

Les chiffres de l'immigration en Europe

La décennie 2010 marquée par une hausse des flux d'entrées permanentes

Le nombre d'entrées d'immigrés permanents, englobant les nouvelles entrées de ressortissants étrangers à caractère durable et les passages d'un statut temporaire à un statut permanent d'étrangers déjà installés, est passé de 2 millions en 2011 à 2,6 millions en 2019 dans l'UE à quinze (UE-15). Sur cette période, les flux d'immigration aux États-Unis sont restés stables, avec un million d'entrées permanentes chaque année.

La progression des flux migratoires en Europe est liée à la plus grande mobilité des Européens au titre de la libre circulation qui s'était ralentie durant la crise économique de 2008. Elle s'explique aussi par l'arrivée en Europe de centaines de milliers d'exilés, originaires du Moyen-Orient et de la Corne de l'Afrique, fuyant les guerres et les persécutions [Edo, 2016].

Marquée par la pandémie de Covid-19, l'année 2020 a accusé une baisse notable des flux migratoires. Le nombre d'entrées permanentes au sein de l'UE-15 est repassé sous la barre des 2 millions. Si la catastrophe humanitaire perdure en Ukraine, l'accueil de milliers de réfugiés ukrainiens par les pays européens favorisera une hausse des flux migratoires dans les prochaines années.

En absolus, ces chiffres sont éloquentes. Mais, rapportés à un ensemble de 410 millions d'habitants pour l'UE-15 et 327 millions d'habitants pour les États-Unis, ces flux conduisent respectivement à des taux d'immigration de 0,3 % et 0,6 % pour l'année 2019 (tableau 1). À titre de comparaison, ces chiffres correspondent à l'arrivée de 250 à 500 supporters dans le Stade

Tableau 1. Entrées des immigrés permanents en Europe et aux États-Unis en 2019

	Entrées permanentes	Population (en millions)	Taux d'immigration (en %)	Répartition des entrées permanentes par motif (en %)				
				Libre circulation	Travail	Famille	Humanitaire	Autres
Union européenne à 15	2567583	410	0,6	46	13	29	8	4
Allemagne	620448	83	0,7	59	12	16	12	1
Belgique	113249	11	1,0	61	5	29	6	0
Espagne	337262	47	0,7	43	10	38	1	8
France	290578	67	0,4	27	18	35	11	9
Italie	191269	60	0,3	31	4	53	10	3
Luxembourg	22640	0,6	3,7	76	10	10	4	0
Royaume-Uni	345651	66	0,5	42	15	32	5	7
Suède	102038	10	1,0	26	16	38	19	0
États-Unis	1030990	327	0,3	0	7	75	10	7

Note : les pays de l'UE-15 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

Source : OCDE [2021].

de France (81000 places). Dépasser les chiffres absolus pour raisonner en proportion permet non seulement de porter un regard objectif sur la situation migratoire d'un pays, mais aussi de penser ses implications démographiques, économiques et sociales. C'est d'ailleurs l'usage courant quand il s'agit d'analyser la situation économique et sanitaire d'un pays en rapportant par exemple le déficit public à son niveau de richesse ou le nombre de vaccinés à sa population.

Compte tenu de l'hétérogénéité des pays de l'UE-15 en matière économique, géographique, historique et sur le plan de leur politique migratoire, le taux d'immigration agrégé de 0,6 % pour l'UE-15 cache de fortes disparités entre ses membres. Alors que le taux d'immigration de l'Allemagne et de l'Espagne était de 0,7 % en 2019, il était de 1 % en Suède et de 3,7 % au Luxembourg. La France (0,4 %) et l'Italie (0,3 %) se situent au bas du classement des pays de l'UE-15.

La libre circulation des personnes comme source majeure de migrations

Pour les pays de l'UE, la libre circulation est une source majeure de migrations. Un étranger sur deux qui s'est installé durablement dans un pays de l'UE-15 a exercé son droit à la libre circulation garanti aux citoyens de l'espace économique européen (tableau 1). Cette moyenne est notamment tirée vers le haut par le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique, du fait de leur dynamisme économique et/ou de la géographie.

En France et en Italie, la répartition des immigrés par motif est très différente puisque les étrangers admis pour un séjour de longue durée s'y installent majoritairement pour des raisons familiales. En Italie, c'est même plus de la moitié des admissions permanentes. Les migrations familiales gouvernent aussi les entrées permanentes enregistrées aux États-Unis: 75 % d'entre elles sont motivées par des raisons familiales. C'est donc la logique du droit de vivre en famille qui nourrit l'essentiel de l'immigration de ces pays.

Si les flux d'immigration en Suède sont aussi caractérisés par une forte composante familiale, ce pays se démarque des autres pays de l'UE-15 par la plus forte proportion d'admissions d'étrangers pour motifs humanitaires (19 %, contre 8 % pour l'UE-15).

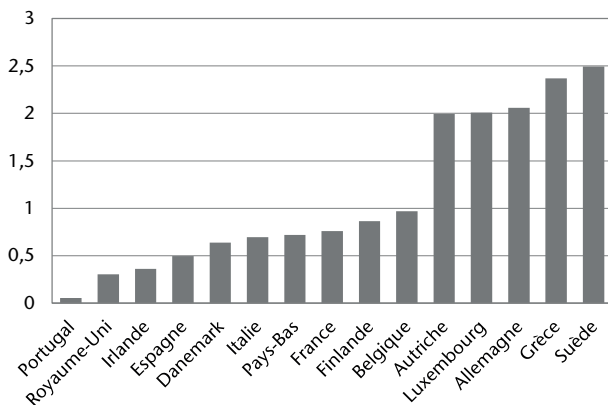
Des écarts de taux de demandes d'asile marqués en Europe

Le fait marquant de la dernière décennie en matière migratoire demeure l'entrée massive et soudaine d'exilés originaires de pays en proie aux guerres et aux violences généralisées, comme les Syriens, les Afghans, les Iraquiens, les Somaliens, les Nigériens, ou plus récemment les Vénézuéliens. Cet afflux a entraîné une hausse exceptionnelle du nombre de demandeurs d'asile en Europe, qui a doublé en l'espace d'une année, passant de 500 000 primo-demandes en 2014 à plus d'un million en 2015, puis en 2016. Au total, entre 2015 et 2019, l'UE-15 a enregistré 4 millions de premières demandes d'asile (4,3 millions si l'on ajoute les demandeurs ayant réitéré leur demande). Sous l'hypothèse que ces demandes de protection internationale soient toutes satisfaites, cet afflux correspondrait à un accroissement de la population de l'UE-15 de 1 % en quatre ans.

L'Allemagne est le pays d'Europe ayant concentré le plus grand nombre de primo-demandeurs d'asile entre 2015 et 2019 (graphique 1). Sur cette période, 41 % de l'ensemble des

Graphique 1. Cumul des primo-demandes d'asile entre 2015 et 2019 dans l'UE-15

(en % de la population en 2014)



Source : Eurostat.

https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/migr_asyappctza/

demandes d'asile enregistrées au sein des pays de l'UE-15 le sont en Allemagne. En pourcentage de sa population, ce pays enregistre un taux de demandes d'asile égal à 2 %. C'est la Suède qui se démarque avec un taux de primo-demandes de 2,5 %. L'attrait de la Suède et de l'Allemagne est notamment lié à la réputation de leur modèle économique et social, ainsi qu'à la qualité historique de leur accueil. La forte proportion de demandeurs d'asile en Grèce et en Autriche s'explique par la position géographique de ces pays, en première ligne face à l'entrée de réfugiés dans l'UE. La France a enregistré un taux de demandes d'asile de 0,8 % sur cette période. Ce qui la place en deçà de son voisin belge, mais devant d'autres pays d'Europe, comme l'Irlande ou le Royaume-Uni où l'entrée de réfugiés a été limitée en raison de leur position géographique et du manque de coordination européenne.

La proportion des immigrés a progressé depuis trente ans

En 2020, la population immigrée (définie comme née à l'étranger) vivant au sein de l'UE-15 s'élève à près de 60 millions de personnes, soit 14,6 % de sa population totale. Cette proportion est proche de celle des États-Unis, qui comptabilisent

Encadré 1. Focus sur les exilés ukrainiens

En l'espace de quelques jours, l'invasion russe du 24 février 2022 a entraîné le départ de centaines de milliers d'Ukrainiens vers d'autres pays. Seulement deux semaines après le début du conflit, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) comptait 2,5 millions d'exilés ukrainiens. Mi-mai 2022, ils étaient 6,3 millions à avoir fui leur pays, selon les estimations du HCR qui n'incluent pas les 7 millions de déplacés internes. En moins de trois mois, 15 % de la population ukrainienne ont donc été contraints de s'exiler face au désastre humanitaire causé par la guerre. À titre de comparaison, ce sont 30 % de Syriens (environ 7 millions) et 15 % de Vénézuéliens (environ 6 millions) qui ont fui leur pays en une décennie de guerre civile ou de violences.

La réaction de l'UE contraste avec celle adoptée lors de l'épisode migratoire exceptionnel de 2015. Dès le 4 mars, l'UE a activé une directive de 2001 afin d'octroyer une protection temporaire aux Ukrainiens fuyant la guerre. Ce dispositif exceptionnel ouvre un droit de résidence d'un an (renouvelable jusqu'à trois ans maximum) sans avoir à suivre le processus administratif habituel des demandes d'asile et s'accompagne d'aides financières et sociales facilitant l'accès aux soins, à l'éducation, à un hébergement et au marché de l'emploi. Autant de mesures qui devraient favoriser l'intégration sociale et économique de ces déplacés.

Comme pour les exils passés, ce sont les pays limitrophes de l'Ukraine qui comptent le plus de réfugiés ukrainiens. Mi-mai 2022, la Pologne en accueillait plus de 3 millions (soit 9 % de sa population), suivie par la Roumanie avec près de 900 000 réfugiés (8 % de sa population). Bien qu'elle en accueille moins (465 000), la Moldavie est le pays où les déplacés ukrainiens représentent la plus grande part de la population (11,5 %).

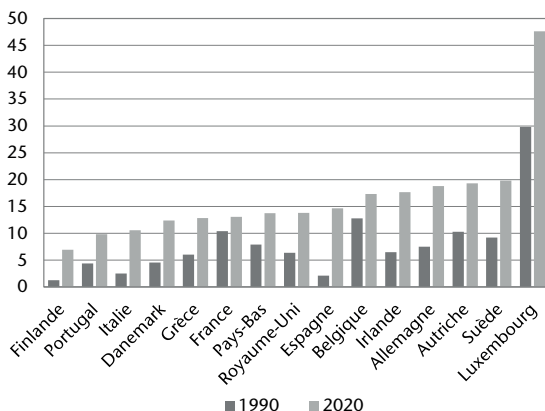
15,3 % d'immigrés, et bien plus élevée que celle des treize autres pays de l'UE, où elle n'est que de 4,6 %.

La part des immigrés dans l'UE-15 a plus que doublé en trente ans puisqu'elle s'élevait à 6,4 % en 1990 (contre 9,2 % aux États-Unis). La levée progressive des restrictions à la mobilité des personnes au sein de l'UE depuis les années 1990 a contribué à cette progression en favorisant les mouvements de population entre ses membres.

L'accroissement de la présence immigrée s'observe dans tous les pays de l'UE-15 (graphique 2). Elle est la plus marquée en Espagne, là où la part des immigrés a surtout augmenté dans les années 2000, durant une période de forte croissance économique et de baisse du chômage. Et la plus modeste en France, vieux pays d'immigration, où la part des immigrés qui y vivaient en 1990 était l'une des plus élevées de l'UE (10,4 %) et où elle est passée à 13,1 % en 2020.

Graphique 2. Part des immigrés en 1990 et 2020 dans les pays de l'UE-15

(en % de la population)



Source : Division de la population des Nations unies, 2020.

<https://www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock>

La prise en compte des immigrés en situation irrégulière a un impact limité sur ces chiffres. Dans une étude de 2019, le Pew Research Center a estimé le nombre d'immigrés en situation irrégulière pour les pays d'Europe. En France, ce nombre se situerait entre 300 000 et 400 000 en 2017, soit entre 0,4 % et 0,6 % de la population résidente. En admettant une estimation haute d'un nombre d'immigrés en situation irrégulière de 500 000 personnes, la part de l'ensemble des immigrés (légaux et illégaux) dans la population française serait inférieure à 14 % en 2020, ce qui n'est pas très éloigné du chiffre officiel des Nations unies (13,1 %). La Belgique, le Danemark, l'Espagne, le Luxembourg et la Suède sont dans des situations proches de celle de la France : la proportion d'immigrés en situation irrégulière y représente moins de 1 % de la population.

La part des immigrés en situation irrégulière dans la population du pays hôte est la plus forte au Royaume-Uni (entre 1,2 % et 1,8 %), puis en Allemagne (entre 1,2 % et 1,5 %) et en Italie (entre 0,8 % et 1,2 %). La proportion des immigrés selon les Nations unies pourrait donc être sous-estimée de 1 à 2 points de pourcentage pour ces trois pays. Parmi les pays riches, ce sont

bien les États-Unis qui se démarquent, avec près de 10,5 millions d'immigrés en situation irrégulière en 2017, soit un peu plus de 3 % de la population.

Des représentations du phénomène migratoire en décalage avec la réalité

La perception des Européens est en décalage avec la réalité du phénomène migratoire. Cet écart a été mis en évidence et analysé depuis les années 2000 par de nombreux chercheurs en sciences sociales, au premier rang desquels figurent les sociologues israélien Moshe Semyonov et américain Daniel Herda [Semyonov *et al.*, 2008; Herda, 2013]. Leurs études montrent que les Européens surestiment la proportion des immigrés qui résident dans leur pays. Une étude publiée en 2022, menée par trois économistes d'Harvard [Alesina *et al.*, 2022], confirme que la part de la population immigrée « perçue » est surestimée en Allemagne (30 %), en France (29 %), en Italie (26 %), au Royaume-Uni (31 %), en Suède (27 %) et aux États-Unis (36 %). En moyenne, les habitants de ces pays considèrent que les immigrés y sont deux fois plus nombreux qu'ils ne le sont en réalité. Même constat dans l'enquête d'opinions de 2017 menée par la Commission européenne, qui montre que les habitants de l'UE surestiment la part des immigrés non européens (nés hors de l'UE) : ils estiment cette part à 16,7 %, alors qu'elle est en réalité deux fois plus faible (8,5 %).

La méconnaissance de la réalité migratoire ne concerne pas seulement la taille de la population immigrée, elle porte aussi sur ses caractéristiques socio-économiques [Grigorieff *et al.*, 2020; Alesina *et al.*, *op. cit.*]. Ainsi, les Européens et les Américains surestiment également la part des immigrés sous le seuil de pauvreté ou à la recherche d'un emploi. Ce dernier résultat peut sembler surprenant dans le cas des États-Unis, car le taux de chômage des immigrés, déjà à un faible niveau (3 % en 2019 contre une estimation à 25 %), se situe même généralement en deçà de celui des non-immigrés [OCDE, 2019]. Enfin, une série de résultats complémentaires révèlent que la part des immigrés en situation irrégulière, incarcérés ou ne parlant pas anglais est aussi largement surestimée par les Américains [Grigorieff *et al.*, 2020].

Les études identifient plusieurs facteurs à l'origine de la surestimation de la présence immigrée. D'abord, les représentations du phénomène migratoire varient selon les

caractéristiques sociodémographiques des individus. On observe notamment que la propension à surestimer la part des immigrés décroît avec l'âge, le niveau de diplôme et le revenu. Elle est aussi plus forte parmi les femmes, les personnes à la recherche d'un emploi et les sympathisants des partis d'extrême droite. La surestimation du phénomène migratoire apparaît donc comme étroitement liée à la vulnérabilité socio-économique des individus, leur niveau de connaissance et leur degré d'hostilité à l'encontre des immigrés.

La seconde leçon qui émerge des études est que les représentations que se font les Européens du phénomène migratoire à l'échelle nationale sont influencées par la réalité démographique de leur environnement. Face à des connaissances incomplètes, ils extrapolent à l'échelle nationale la part des immigrés qu'ils observent au niveau local. Ainsi, l'estimation de la part des immigrés à l'échelle nationale est plus haute dans les zones géographiques à forte présence immigrée. La généralisation de sa propre réalité migratoire à l'échelle nationale est aussi à l'œuvre parmi les individus dont l'un des parents est immigré ou exerçant des métiers dans des secteurs d'activité à forte présence immigrée. Dans ces deux cas, ils estiment une plus forte part des immigrés dans leur pays [Alesina *et al.*, 2022]. Enfin, il se pourrait que la progression de la présence immigrée observée au sein des pays d'Europe conduise ses citoyens à surestimer le phénomène migratoire.

Le décalage entre la perception et la réalité de la présence immigrée peut s'expliquer par des confusions, comme celle entre immigrés et descendants d'immigrés qui, par définition, n'en sont pas. La France est l'un des pays d'Europe avec la plus grande part de personnes nées sur son territoire dont au moins l'un des deux parents est né à l'étranger (15 %). En les ajoutant à la population immigrée, on obtient une proportion de 27 % de la population française en 2017 [Edo, 2021], ce qui est très proche de l'estimation de 29 % citée plus haut. Ainsi, l'ajout des secondes générations d'immigrés contribue à expliquer la quasi-totalité de l'écart observé dans le cas de la France. Avec une plus faible part d'enfants d'immigrés en Allemagne (8 %), en Italie (3 %), aux États-Unis (11,5 %) ou au Royaume-Uni (10 %), cette contribution est toutefois moindre pour ces pays.

En revanche, il est peu probable que l'absence (totale ou partielle) des immigrés en situation irrégulière des statistiques

officielles explique l'écart entre la part réelle des immigrés et celle estimée. Comme nous l'avons vu plus haut, l'inclusion des immigrés en situation irrégulière dans le calcul de la part des immigrés ne change que très modestement l'ordre de grandeur.

Source incontournable d'informations, les médias jouent forcément un rôle dans les perceptions qu'ont les citoyens du phénomène migratoire. En effet, le traitement médiatique des questions d'immigration, comme le temps d'antenne qui leur est accordé ou la ligne éditoriale adoptée pour les traiter peuvent contribuer à la fabrique des opinions et aux biais de perception observés. Une très forte visibilité de l'immigration dans les médias pourrait notamment laisser penser que le pays compte bien plus d'immigrés qu'il n'en est recensé réellement. Empiriquement, il est difficile d'estimer l'incidence précise des médias sur les biais de perception. En effet, les choix relatifs à la couverture médiatique d'un événement peuvent aussi émaner d'une demande de la part des citoyens qui dépendra des biais de perception, des croyances et de leur degré de préoccupation envers l'immigration. Il reviendra aux futures études d'aborder cette complexité et d'isoler l'impact des médias sur les perceptions en neutralisant l'influence de ces effets de demande sur la couverture médiatique des sujets migratoires.

La déformation du phénomène migratoire influence les opinions politiques

La déformation de la réalité migratoire conditionne les croyances et les opinions des individus vis-à-vis de l'immigration et des immigrés. C'est la conclusion qui ressort d'une étude menée aux États-Unis en 2016, qui montre que la correction des biais de perception de l'immigration modifie les opinions des Américains envers les immigrés [Grigorieff *et al.*, 2020]. En effet, les individus présentent une attitude plus favorable à l'égard des immigrés une fois que le contexte migratoire du pays leur est présenté.

Pour mettre en lumière ce résultat, les auteurs de l'étude ont mené une expérience dite contrôlée, permettant d'évaluer l'effet de l'exposition aux chiffres de l'immigration sur les attitudes des individus envers les immigrés. Pour ce faire, ils font appel à un échantillon représentatif de la population qu'ils répartissent en deux groupes de taille équivalente de façon aléatoire.

Ils demandent aux deux groupes d'estimer cinq proportions – la part des immigrés en situation régulière dans la population de leur pays, ainsi que de ceux en situation irrégulière, au chômage, incarcérés ou ne maîtrisant pas l'anglais – puis les interrogent sur leur opinion au sujet des immigrés, que ce soit sur la propension de ces derniers à commettre un délit, à être sans emploi ou sur les bienfaits de leur présence pour la société. À la différence du premier groupe, le second (groupe expérimental) est informé, juste après avoir estimé les cinq proportions et avant de délivrer ses opinions sur l'immigration, des chiffres officiels de l'immigration issus des instituts statistiques nationaux. Une fois informés de la réalité migratoire de leur pays, les personnes du groupe expérimental sont moins nombreuses à considérer que les immigrés sont en surnombre, qu'ils commettent relativement plus de délits ou sont plus au chômage que les non-immigrés. Le groupe expérimental est aussi plus enclin que le groupe témoin à considérer que les immigrés ont globalement été un atout pour la société américaine ces dix dernières années.

L'avantage d'une telle méthode réside dans le contrôle complet des caractéristiques sociodémographiques des individus composant les deux groupes interrogés. À l'issue de l'étude, l'expérimentateur est donc certain que les différences d'opinions observées entre les deux groupes sont bien imputables à la seule caractéristique qui les distingue, à savoir l'information sur la réalité migratoire de leur pays. Ces résultats ont été confirmés par une autre étude appliquant la même méthode à un échantillon plus vaste d'individus, issus de plusieurs pays [Alesina *et al.*, 2022]. Informer les citoyens de la part des immigrés dans leur pays les rend donc moins enclins à considérer l'immigration comme un problème.

L'un des enseignements de ces travaux est que les attitudes des citoyens européens et américains envers les immigrés et l'immigration dépendent, en partie, de leurs connaissances de la réalité migratoire. L'exposition à l'information joue donc un rôle crucial dans la formation des croyances et des opinions. Ce résultat pose une question évidente: quelle est l'influence des médias, première source d'information des Européens [Commission européenne, 2017], sur les attitudes des citoyens envers les immigrés?

L'influence des médias sur les opinions politiques

Les médias jouent un rôle essentiel non seulement dans la formation des opinions, mais aussi dans les choix de vote des citoyens. C'est ce qu'ont montré des études américaines portant sur les effets de la création et de la diffusion progressive de la chaîne de télévision conservatrice Fox News aux États-Unis [voir notamment DellaVigna et Kaplan, 2007]. Ainsi, sa création en 1996 a joué sur le vote des téléspectateurs en faveur du candidat républicain, George W. Bush, lors des élections présidentielles américaines de 2000. Sans la chaîne Fox News dans le paysage audiovisuel américain, la part des votes qu'il a récoltée aurait été plus faible de 0,5 point de pourcentage. L'influence de la chaîne sur les choix électoraux pour le parti républicain s'est même accentuée dans les années 2000, à mesure que les audiences de la chaîne progressaient.

Appliqués aux questions migratoires, ces travaux ont permis de mesurer l'influence de la couverture médiatique de ces sujets sur les attitudes des citoyens envers les immigrés et les comportements électoraux. Reprenant le cas de Fox News, dont la ligne éditoriale est réputée hostile à l'immigration, une étude américaine a montré que la probabilité que les téléspectateurs de la chaîne rejette une proposition de loi de 2006 visant la régularisation des étrangers résidant illégalement sur le territoire était élevée [Facchini *et al.*, 2017]. En Allemagne, la visibilité accrue de l'immigration dans la presse entre 2001 et 2015 a conduit à une hausse de la probabilité d'être préoccupé par l'immigration [Czymara et Dochow, 2018]. Une étude française a estimé que, entre 2013 et 2017, l'augmentation du temps d'antenne consacré aux sujets migratoires par les chaînes de télévision avait contribué à renforcer l'hostilité d'une partie de la population vis-à-vis de l'immigration [Schneider-Strawczynski et Valette, 2021].

Comment expliquer qu'une plus grande couverture médiatique des sujets liés à l'immigration et aux immigrés conduise à davantage de défiance ?

Premièrement, il apparaît que le simple fait d'aborder un thème aussi clivant que celui de l'immigration de façon récurrente dans les médias exacerbe le sentiment anti-immigrés. Une visibilité médiatique accrue de l'immigration peut alimenter, voire raviver un certain nombre de préoccupations liées à l'immigration qui

suscitent des crispations au sein d'une partie de la population. Elle peut aussi amener les citoyens à surestimer l'ampleur du phénomène migratoire, contribuant ainsi à influencer leurs opinions sur les immigrés.

Deuxièmement, les sujets couverts par les médias sur le thème des migrations et le ton adopté pour les traiter pourraient être majoritairement anxiogènes. Ils véhiculeraient alors une image négative des immigrés et de l'immigration, et produiraient des opinions défavorables à leur encontre. L'asymétrie du traitement médiatique de l'information concernant les questions migratoires est ressentie par une très forte proportion d'Européens: en 2017, 38 % des citoyens de l'UE-15 estimaient que les médias portent un regard défavorable sur les immigrés lorsqu'ils traitent de questions migratoires, 36 % jugeaient le traitement objectif et 12 % trop favorable [Commission européenne, 2018]. En France, c'est près de la moitié des personnes interrogées qui répondaient que les médias présentent les immigrés de manière trop négative.

Le manque de neutralité des journalistes peut aussi susciter de la défiance à l'égard des immigrés et se répercuter sur les choix de vote. C'est ce que met en évidence une étude suisse [Couttenier *et al.*, 2021] qui s'intéresse à l'effet de la médiatisation de crimes présumés commis par des étrangers sur les résultats du référendum suisse de novembre 2009, qui s'est soldé, avec 57,5 % des suffrages exprimés, par l'interdiction de la construction de nouveaux minarets sur son territoire. En combinant des données de police portant sur l'ensemble des crimes violents enregistrés en Suisse entre 2009 et 2010, la nationalité des agresseurs présumés et leur médiatisation dans les principaux journaux du pays, l'étude met en lumière l'existence d'un biais médiatique : les agresseurs présumés de nationalité étrangère ont une probabilité deux fois plus forte que celle des Suisses d'être couverts par la presse. Ce biais s'est même renforcé durant le trimestre précédant le référendum. La surexposition médiatique des crimes présumés commis par des étrangers s'est traduite par une montée significative du vote en faveur de l'interdiction des minarets. Sans ce biais médiatique, le pourcentage des votes en faveur de l'interdiction aurait été, selon cette étude, plus faible de 5 points de pourcentage.

Une information de qualité pour décider en connaissance de cause

L'information est indispensable à l'exercice de la délibération démocratique, définie comme « un débat bien mené considérant toutes les données d'un problème et menant le cas échéant à la prise de décision » [Sintomer, 2011]. Sur le thème de l'immigration, il s'avère toutefois que les citoyens européens se sentent, à raison, mal informés du phénomène. Pour décider en connaissance de cause dans ce domaine, il est donc nécessaire d'informer avec pédagogie. Première source d'information des citoyens européens, les médias jouent ici un rôle essentiel.

Pour éclairer le débat public sur les questions migratoires, ils devront consentir les mêmes efforts pédagogiques que ceux déployés pendant la pandémie de Covid-19. Ils pourront notamment situer la réalité migratoire en raisonnant en chiffres relatifs (en rapportant des valeurs absolues à la population du pays), comme ils le font systématiquement avec les taux d'incidence et de vaccination.

Pour situer correctement le contexte migratoire et décider avec discernement, il apparaît que la vérification systématique et rapide des informations diffusées dans la sphère publique est utile. Le *fact-checking* permet effectivement de lutter contre la déformation de la réalité induite par les fausses informations et leur propagation sur les réseaux sociaux [Barrera *et al.*, 2020; Henry *et al.*, 2021]. Cependant, son efficacité peut être limitée par notre tendance à privilégier les médias et les informations qui confirment nos croyances ou opinions préétablies. Plutôt que de confronter les opinions de chacun à la contradiction pour en évaluer la pertinence, ce « biais de confirmation » ne fait que conforter et renforcer chacun dans sa propre vision du monde. Il convient donc aussi d'agir en amont sur la capacité des individus à évaluer la fiabilité d'une information et à la vérifier si nécessaire. Face à la multiplication des flux d'information, une éducation aux médias et à l'information est indispensable pour former des esprits critiques et éclairés, en capacité de décrypter l'information.

L'autre leçon qui émerge des études est que la neutralité médiatique sur les sujets relatifs aux immigrés et à l'immigration n'est pas forcément respectée, ce qui contribue à la déformation de la réalité migratoire. La neutralité des thèmes abordés et du

traitement de leur contenu est pourtant une condition nécessaire à la formation d'opinions éclairées. Comme l'ont précisé les juges de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe en août 2021, après la hausse de la redevance audiovisuelle allemande, l'une des missions des médias est de présenter « la vérité grâce à des informations authentifiées, recherchées avec sérieux, et qui permettent de différencier les faits des opinions, en ne laissant pas le sensationnalisme prendre le dessus ». Il est du ressort de l'ensemble des acteurs publics concernés de se concerter pour (ré)affirmer cette mission et réfléchir à ses implications concrètes.

Repères bibliographiques

- ALESINA A., MIANO A. et STANTCHEVA S. [2022], « Immigration and redistribution », *Review of Economic Studies*.
- BARRERA O., GURIEV S., HENRY E. et ZHURAVSKAYA E. [2020], « Facts, alternative facts, and fact checking in times of post-truth politics », *Journal of Public Economics*, vol. 182.
- COMMISSION EUROPÉENNE [2017], « Les habitudes médiatiques dans l'Union européenne », Eurobaromètre Standard 88, Vague EB88.3.
- [2018], « Integration of immigrants in the European Union », Eurobaromètre Spécial 469, Vague EB88.2.
- COUTTENIER M., HATTE S., THOENIG M. et VLACHOS S. [2021], « Anti-Muslim voting and media coverage of immigrant crimes », *The Review of Economics and Statistics*, p. 1-33.
- CZYMARA C. S. et DOCHOW S. [2018], « Mass media and concerns about immigration in Germany in the 21st century : individual-level evidence over 15 years », *European Sociological Review*, vol. 34, n° 4, p. 381-401.
- DELLAVIGNA S. et KAPLAN E. [2007], « The Fox News effect : media bias and voting », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 122, n° 3, p. 1187-1234.
- EDO A. [2016], « Migrations et mouvements de réfugiés : état des lieux et conséquences économiques », in CEPII, *L'Économie mondiale 2017*, La Découverte, « Repères », Paris.
- [2021], « La France est-elle aujourd'hui un grand pays d'immigration ? », *The Conversation*, 1^{er} novembre.
- FACCHINI G., MAYDA A. M. et PUGLISI R. [2017], « Illegal immigration and media exposure : evidence on individual attitudes », *IZA Journal of Development and Migration*, vol. 7, n° 1, p. 1-36.
- GRIGORIEFF A., ROTH C. et UBFAL D. [2020], « Does information change attitudes toward immigrants ? », *Demography*, vol. 57, n° 3, p. 1117-1143.
- HENRY E., ZHURAVSKAYA E. V. et GURIEV S. M. [2021], « Checking and sharing alt-facts », *American Economic Journal : Policy*.
- HERDA D. [2013], « Too many immigrants ? Examining alternative forms of immigrant population innumeracy », *Sociological Perspectives*, vol. 56, n° 2, p. 213-240.

- OCDE [2019], *Perspectives des migrations internationales 2019*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- [2021], *Perspectives des migrations internationales 2021*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- PEW RESEARCH CENTER [2019], « Europe's unauthorized immigrant population peaks in 2016, then levels off », rapport, 13 novembre.
- SCHNEIDER-STRAWCZYNSKI S. et VALETTE J. [2021], « Media coverage of immigration and the polarization of attitudes », *Document de travail*.
- SEMYONOV M., RAIJMAN R. et GORODZEISKY A. [2008], « Foreigners' impact on European societies : public views and perceptions in a cross-national comparative perspective », *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 49, n° 1, p. 5-29.
- SINTOMER Y. [2011], « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », *Participations*, vol. 1, p. 239-276.